Mise en ligne : 19 janvier 2014.

Dernière modification: 29 septembre 2018.

www.entreprises-coloniales.fr

## L'UNION INDUSTRIELLE ET COLONIALE, Paris, Saïgon (1921-1932)

CONSTITUTION (La Cote de la Bourse et de la banque, 5 février 1921)

L'Union industrielle et coloniale. — (Objet divers). Capital 500.000 fr. divisé en 1.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 5, rue Boudreau [siège de l'Est-Asiatique français]. Conseil d'administration : MM. Villepetet et Maymont¹. Statuts déposés chez Me Bourdel, à Paris. — Le Droit, 2 février 1921.

(Archives commerciales de la France, 14 juin 1924)

Paris. — Modification. — Soc. dite UNION INDUSTRIELLE et COLONIALE, 5, Boudreau. — Transfert du siège 14, Courcelles [siège de la Vanque française du Maroc]. — 7 avril 1924. — *La Loi*.

Notre carnet financier (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 septembre 1927)

L'Union industrielle et coloniale, créée en 1921 au capital de 500.000 francs et qui avait porté son capital à 1 million en 1923, vient de le porter à nouveau à 2 millions de francs par l'émission de 2.000 actions de 500 francs.

BANQUE FRANÇAISE DU MAROC (Le Journal des débats, 3 juin 1932)

L'assemblée extraordinaire, qui a précédé l'ordinaire, a adopté les conclusions du rapport des commissaires et approuvé les apports faits à la société, à titre de fusion, par l'Est-Asiatique français et l'Union industrielle et coloniale. Cette fusion se trouve ainsi définitivement réalisée.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE (Journal officiel de la République française, 24 août 1932)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Maymont : secrétaire général de la Banque française du Maroc et de l'Est-Asiatique Français (1933).

Par acte sous seings privés du 1<sup>er</sup> juin 1932, prenant effet du 1<sup>er</sup> janvier 1932 pour la société anonyme « L'Union industrielle et coloniale », et du 1<sup>er</sup> octobre 1931 pour la société anonyme « l'Est asiatique français », la société anonyme « Banque française du Maroc », siège social 14, rue de Courcelles, Paris, au capital de 45 millions de francs, ayant pour objet : banque, opérations immobilières et agricoles, a absorbé les sociétés suivantes : 1° la sociélé anonyme « L'Union industrielle et coloniale », siège social Saïgon (Indochine), au capital de 5 millions de francs, ayant pour objet : participations financières ; 2° la société anonyme « L'Est asiatique français », siège social Saïgon (Indochine), au capital de 20 millions de francs, ayant pour objet : exploitation de forêts en Indochine et Siam.

Du fait de ces absorptions, le capital de la société absorbante se trouve fixé à 57.708.200 francs, sa dénomination devient : « Compagnie asiatique et africaine », sans autre modification.

\_\_\_\_\_

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE (Bec et ongles, 26 novembre 1932) (L'Africain, 18 décembre 1932)

[...] L'Union Industrielle et Coloniale [...] est une petite société d'étude au capital de 275.000 francs en 2.750 actions de 100 francs. [Elle apporte] un portefeuille de valeurs coloniales non spécifiées et sur lequel plane le mystère le plus absolu.

Suite :

Compagnie asiatique et africaine :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Asiatique\_&\_africaine.pdf